

(N<sup>o</sup> 32.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 24 MARS 1896.

---

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail,  
chargée d'examiner le Projet de Loi modifiant le  
ressort du Conseil de Prud'hommes de Charleroi.

*(Voir les n<sup>os</sup> 185 et 267, session de 1894-1895, de la Chambre  
des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Duc d'URSEL, Président ; COOLS, PIRET, KEESEN,  
COOREMAN et PLISSART, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis à vos délibérations est dû à l'initiative de  
membres de la Chambre des Représentants.

La seule objection qui ait surgi dans l'autre Chambre relativement à  
l'adoption de cette mesure était le doute émis en section par certains  
membres que le Conseil pût faire face au surcroît de travail résultant de  
l'extension de son ressort ; les explications fournies par l'honorable  
Ministre de l'Industrie et du Travail ont fait tomber cette objection et le  
Projet a été voté par la Chambre à l'unanimité des 91 membres présents.

Votre Commission, Messieurs, conclut également à l'adoption de ce  
Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
NESTOR PLISSART.

*Le Président,*  
Le Duc d'URSEL.